LIVRET D'ACCUEIL

Pôle Handicap Adultes

Milieu Ouvert :
SAM - SAVS - SAMSAH

36, Boulevard Alexandre Clair - 43000 Le Puy-en-Velay
sam@asea43.org
savs@asea43.org
samsah@asea43.org

ASEA 43
Association Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
www.asea43.org

Mise à jour le 11/01/2024

ASEA 43

PRÉSENTATION

L'Association gestionnaire du pôle protection de l'enfance est l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute Loire (A.S.E.A.) régie par la loi de 1901.

Le siège social de l'Association se trouve :
53 bis chemin de Gendriac
Mons - 43000 Le Puy en Velay
Tél : 04 71 02 24 77
E-Mail : siegesocial@asea43.org

Président de l 'Association :
M. Jack OLIVIER

L'Association, créée en 1948, emploie environ 450 personnes et gère plusieurs établissements et services dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance et de l'insertion.

PRÉSENTATION
Pôle Handicap Adultes

Les bureaux administratifs du Pôle se situent :

Meymac, 43150 Le Monastier/Gazeille
04.71.03.88.90 - foyermeymac@asea43.org

Directeur du PHA
M. Marc BOIZOT

Directeur Adjoint de l' ESAT Meymac
M. RUI MOITA

Directrice Adjointe du PHA
Mme Florence CARTAL

Cheffe de service Foyer
Delphine MAHINC

Chef de service ESAT de Meymac
Christophe BRUGIROUX

Cheffe de service SMO
Julie BRUN

Coordinateur du PHA
M. Thierry MOURGUES

Directeur Adjoint du Cap emploi
M. Michel JOUMARD

Milieux Ouverts

SOMMAIRE

Présentation
Notre mission
Nos objectifs
Contexte légal au service
Nature juridique du SAVS 43
Nos domaines d'intervention
Nos moyens
Les modalités d'admission
Les accompagnements personnalisés
Nos valeurs
Nos adresses

PRÉSENTATION

Depuis le 13 mai 2019, la création d'un dispositif milieu ouvert réunit les 3 services suivants :

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Meymac **(SAM)**
Le Service d'Accompagnement à la vie sociale de Meymac a pour mission d'accompagner à domicile des travailleurs ou d'anciens travailleurs retraités de l'ESAT de Meymac. Il propose un accompagnement individualisé favorisant l'autonomie et l'ancrage dans une vie sociale.

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale **(SAVS)**
Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale a pour mission d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leur projet personnalisé et de favoriser leur participation à la vie sociale.

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé **(SAMSAH)**
Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés a pour mission de mettre en place et de coordonner un accompagnement médico-social adapté. Il comporte des prestations de soins et une aide personnalisée à domicile en fonction du projet de vie de la personne.

NOTRE MISSION

Les 3 services ont pour vocation de vous accompagner dans votre projet personnel et de favoriser votre participation à la vie sociale.

NOS OBJECTIFS

Les services ont pour objectif principal de favoriser votre maintien dans le milieu ordinaire au travers d'actions concrètes comme :

• Vous soutenir dans les démarches, et initiatives qui doivent améliorer votre vie au quotidien.

• Vous encourager à tisser des liens avec votre entourage (familial, social...) et à participer à la vie locale (loisirs, culture, sport...).

• Vous aider à améliorer votre mobilité (en milieu rural...) et vos conditions d'accessibilité aux services, pour être plus autonome.

Le SAMSAH propose en plus une coordination du parcours de soin.

CONTEXTE LÉGAL AU SERVICE

Décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale.

- Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- Loi n° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico- sociale.

NATURE JURIDIQUE

Le SAVS a été créé en janvier 1994. Il a un agrément de 40 places. Il ya deux SAVS en Haute Loire.

Le SAMSAH a été créé en 2007. Il a un agrément de 10 places. Il y a trois SAMSAH en Haute Loire. Il intervient auprès de tous types de déficiences.

Le SAM a été créé en 2012. Il a un agrément de 44 places depuis 2020. C'est un SAVS adossé à l'ESAT de Meymac au Monastier sur Gazeille. Il intervient auprès de certains travailleurs ou retraités de l'ESAT.

Le SAVS et le SAM sont financés par le Conseil Départemental.

Le SAMSAH est financé par le Conseil Départemental et l'Agence de Santé.

L'accompagnement par les services du SMO n'entraine aucune participation financière de votre part.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

L'accompagnement des services SMO vous aidera à évaluer vos potentialités et à répondre à vos besoins dans le respect de votre dignité, de votre liberté de choix et de vos droits.

Participation sociale.

• Accompagnement pour exercer ses droits : relation avec les administrations et services.
• Accompagnement pour le recherche ou le maintien dans le logement.
• Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux.
• Accompagnement pour participer à la vie sociale : conseil dans la vie courante.
• Accompagnement en matière de ressource et autogestion : soutien à la gestion financière.
• Accompagnement à l'insertion professionnelle : orientation vers services spécialisés.

Autonomie.

• Accès à des moyens de transports.
• Organisation du temps libre et des loisirs.

Soins.

• Sensibiliser sur la nécessité d'un suivi médical.
• Accompagnement dans la gestion de son suivi médical.

NOS MOYENS

LES MODALITÉS D'ADMISSION

Votre admission au SAVS ne peut être effective qu'après la décision d'orientation par la CDAPH* (une commission par mois), exerçant au sein de la MDPH*.

* : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée
* : Maison Départementale de la Personne Handicapée
9, rue des Moulins 43003 Le Puy-en-Velay Tél. 04 71 07 21 80
Lors de notre première rencontre, nous vous remettons et expliquons le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, et la charte des droits et libertés de l'usager, comme le prévoit la loi 2002.

LES ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISÉ

Un Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) avec les objectifs généraux de l'accompagnement vous sera proposé dés votre arrivée. Il sera signé par vous et le Chef de Service. Ce contrat est important, car il précise la nature de la collaboration que nous devons mettre en place pour vous accompagner selon vos besoins.

Dans un délai de 6 mois, un projet personnalisé est écrit. Il précise un plan d'action de l'accompagnement et les moyens à mettre en œuvre. Il sera élaboré avec vous. Ce projet personnalisé d'accompagnement sera évolutif, participatif, renégociable au cours de la durée de l'accompagnement, selon vos nécessités et l'évolution de votre situation.

Au cours et au terme de l'accompagnement, un bilan concerté de votre situation sera effectué afin d'envisager :

- la fin de l'accompagnement
- la mise en place de relais, en accord avec vous
- une orientation vers d'autres services.
- La reconduction de la mesure d'accompagnement en accord avec vous et la MDPH.

* Un bilan sera effectué à un an.

L'accompagnement peut prendre fin soit à votre demande selon le principe de libre choix, soit à notre initiative, soit au terme prévu de la mesure d'accompagnement (maximum 2 ans). Le service ne peut mettre fin, de sa propre initiative, à l'accompagnement sans décision préalable de la CDAPH (art. L241-7 de la loi de 2005).

Au terme de l'accompagnement, vous serez sollicité pour participer à une enquête de satisfaction pour recueillir votre avis sur le déroulement de l'accompagnement et son efficacité sur l'évolution de votre situation.

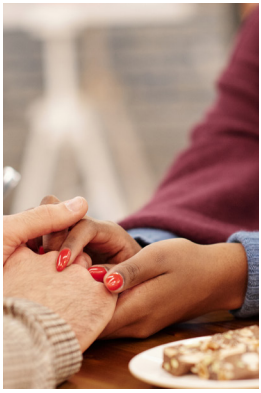

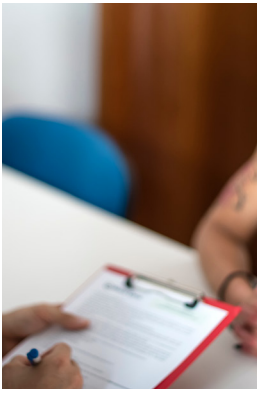

NOS VALEURS

L'accompagnement social proposé par le SMO s'effectue selon les valeurs fondatrices de l'ASEA 43.

L'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, créée en 1948, a pour objectif principal de « sauvegarder et faire valoir les droits fondamentaux de l'enfant et de l'adulte, en vue de favoriser l'accès à une citoyenneté pleine et entière, lorsque celle-ci est mis en péril par la pauvreté, l'exclusion, l'inadaptation ou un handicap quel qu'il soit »

- l'Humanité,
- l'Impartialité,
- la Neutralité,
- l'Indépendance,
- le Caractère Bénévole,
- l'Unité,
- l'Universalité.

L'accompagnateur du SMO vous rencontre régulièrement (une fois par semaine au démarrage de l'accompagnement) selon vos besoins. Puis en moyenne une fois tous les quinze jours. Ces rencontres peuvent s'effectuer :

- à votre domicile,
- dans les locaux du service,
- ou tout autre lieu public

Vous pouvez contacter l'accompagnateur du SMO selon ses horaires de travail, et en son absence le secrétariat du service (04 71 04 13 36).

Pour nous contacter
Le service est ouvert tous les jours, du lundi au vendredi, de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30 :

les bureaux du PUY en Velay sont ouverts au public toute la semaine, une secrétaire est là pour vous accueillir et vous informer

36, Boulevard Alexandre Clair - 43000 Le Puy-en-Velay

En cas d'absence, ou aux heures de fermeture, vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique, la boite mail.
Nous vous recontacterons le plus rapidement possible.

ASEA 43
Association Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
www.asea43.org

Pôle Handicap Adultes
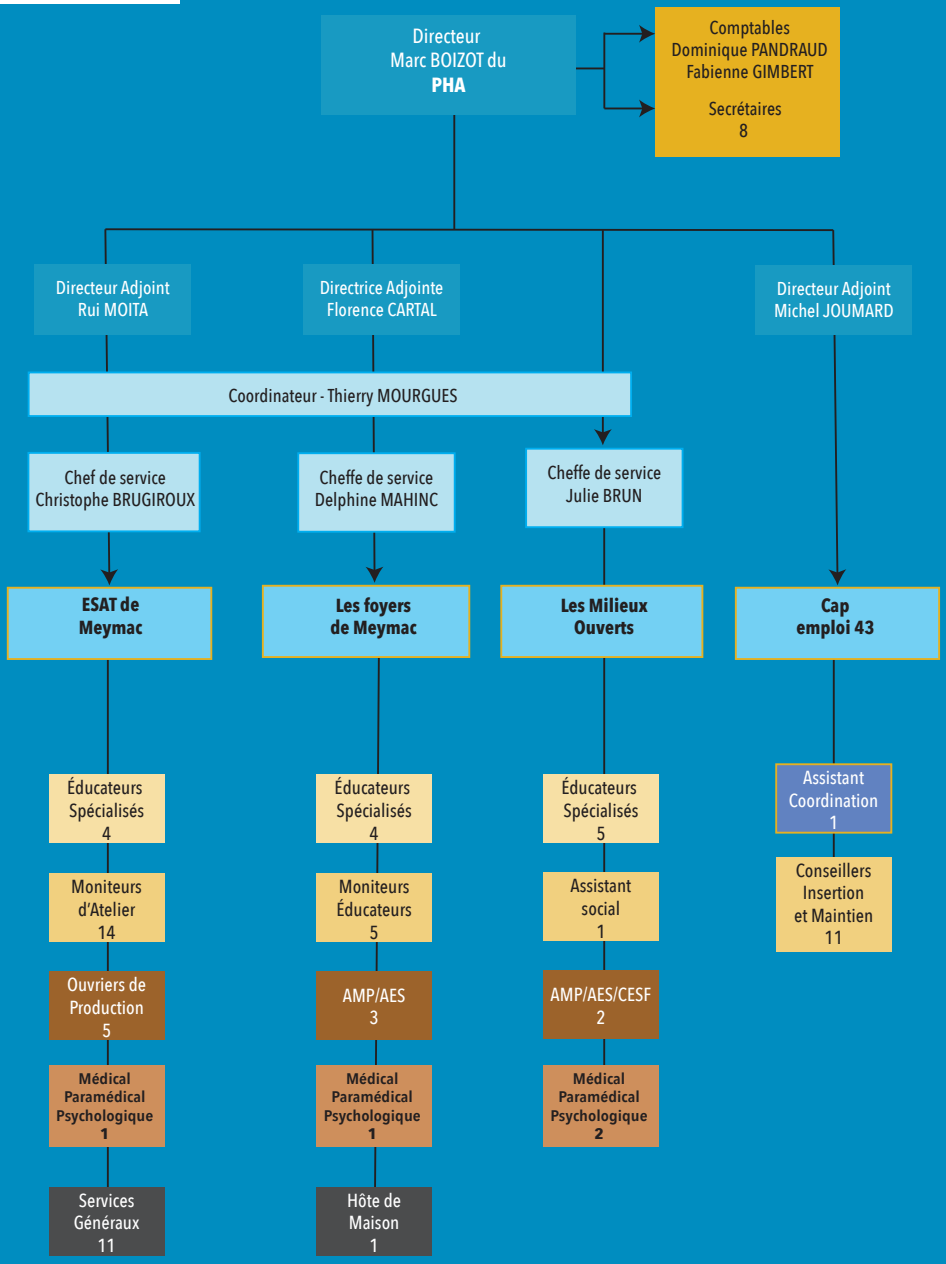
Mise à jour le 08/11/23